

Diplôme d'État d'Infirmier de Bloc Opératoire

Objet : Accréditation de l'Université de Reims Champagne-Ardenne d'un an pour la formation d'Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'État.

Une accréditation définitive sera à déposer pour juin 2023 qui tiendra compte des évolutions réglementaires du début d'année 2023.

Contexte du projet

Depuis 2018, l'Université de Reims Champagne-Ardenne développe son projet intitulé « Développement d'un pôle d'excellence en Santé et Sport », comportant un axe portant sur la « Montée en compétence des formations médicales et paramédicales ». Ce projet vise à dynamiser le processus d'universitarisation des professions médicales et paramédicales au travers de la création d'un Département des professions paramédicales, et la mise en place de formations pour ces professions de santé.

Ainsi, l'université de Reims Champagne-Ardenne a été accréditée pour la formation d'IPA (Infirmier en Pratique Avancée) en 2020. Elle a intégré la formation de Maïeutique au sein de l'UFR de médecine en janvier 2022. L'universitarisation de la formation d'infirmier de bloc opératoire constitue une nouvelle étape de ce projet.

Évolutions réglementaires

Jusqu'alors la formation d'Infirmier de Bloc Opératoire était proposé par des écoles paramédicales dépendait des centres hospitaliers (CHU de Reims pour l'ex-région Champagne-Ardenne) autorisés à cet effet par les Conseils Régionaux.

Suite à Arrêté du 27 avril 2022 et conformément aux articles D. 636-82 à D. 636-84 du code de l'éducation et à l'article D. 4311-42 du code de la santé publique, le diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire est délivré par les établissements d'enseignement supérieurs accrédités. Il convient donc que les universités déposent un dossier d'accréditation pour cette formation.

Partenariats existants URCA / école d'IBO de Reims

L'UFR de Médecine et l'école d'IBODE ont actuellement deux conventions signées :

- Accès des étudiants et formateurs à Moodle
- Accès des étudiants et formateurs au centre de simulation et au laboratoire d'anatomie

Contenu de l'accréditation

Type de formation : Diplôme d'État, grade de Master

Durée de la formation : 2 ans

Capacité de formation 25 étudiants

Formation ouverte en formation initiale et continue (la quasi-totalité des étudiants est en formation continue)

Partenariat avec l'école d'IBO existante, intégration de cours universitaires (30% pour 2022-2023, 38% pour 2023-2024).

Peuvent être admis à suivre la formation :

- les titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4311-3 ou à l'article L. 4311-12 du code de la santé publique
- les titulaires du diplôme d'État de sage-femme ;
- les étudiants ayant validé la troisième année du deuxième cycle des études médicales ;
- les titulaires d'un diplôme d'État d'infirmier et d'un diplôme reconnu au grade de master.

Mutualisation avec d'autres formations de l'UFR de Médecine

- Recherche avec la formation d'IPA
- Analyse de pratique professionnelle avec la santé publique de la formation d'IPA
- DES de chirurgie (Simulation au laboratoire d'anatomie)

Moyens humains

L'école d'IBO garde son personnel. Les IA, IP et gestion de scolarité sont effectués à moyens constants par le secrétariat du département des sciences paramédicales de l'URCA.

Le personnel enseignant permanent et non permanent de l'école ne subit pas d'évolution.

L'impact en matière de coûts d'enseignements pour l'URCA est limité : mutualisation des enseignements et participation des hospitalo-universitaires (sans service statutaire).

Moyens financiers

Le modèle retenu pour cette accréditation d'un an est que l'école d'IBO continue à percevoir les frais de formations qu'elle percevait jusqu'alors. L'URCA ne percevra que 243€ de frais d'inscriptions en formation initiale ou continue.

Une convention ad hoc de reversement entre l'école d'IBO et l'URCA sera établie pour compenser l'investissement des personnels et enseignants de l'université sur la base de forfaits horaires.